

COMPTE RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 09 DECEMBRE 2020.

L'an deux mil VINGT le 09 Décembre à 18h, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 03/12/2020, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Jean-Pierre IMBERT, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU, Hervé GOUILLON, Charlotte POUDEROUX, Florian COLLEY

Secrétaire de séance : Jean-Pierre IMBERT

Le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 18 Novembre 2020 a été validé à l'unanimité.

En raison de manque d'éléments, les délibérations n° 1, n° 2 et n° 9 sont retirées. Elles seront toutefois discutées pendant la séance afin de travailler dessus.

Les délibérations n°1 et 2 portaient sur le lancement de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) dans le cadre de la mise en conformité de la protection du captage du Clos des Granges. En effet, cette délibération est utile non seulement pour récupérer les parcelles appartenant actuellement à des privés, mais surtout pour, par arrêté préfectoral, être autorisé à délivrer de l'eau potable à la population, à capter les débits prélevés etc. Le Bureau d'étude en charge du dossier, ICEA, avait commencé à travailler dessus, notamment jusqu'au périmètre. L'ensemble de la somme du dossier n'est pas négligeable puisqu'elle s'élève à 44 000€, ce qui comprend la procédure administrative jusqu'à la protection du périmètre. Le fait de ne pas être en conformité sur ce captage, et de ne pas avoir de compteur d'eau individuel, favorisent aussi les pénalités émises par l'Agence de l'eau. Il faudra donc chercher des financements afin de subventionner les dépenses. Le plan de relance mis en place par l'État intègre les réseaux d'eau, ce qui représente une occasion à saisir. L'enquête publique (délibération n°2) sera la suite logique et obligatoire de la DUP (commissaire enquêteur, publication journaux etc.)

La délibération n°9 est liée puisqu'elle concerne la redevance sur l'eau potable, qui est une compétence communale. Comme il n'y a pas de compteur individuel, l'abonnement est basé sur 120m³/an. En 2020, les habitants ont été facturés 103,94€ pour l'eau potable + 21,06€ de redevance pollution, soit 125€/an. Or, pour que la commune puisse bénéficier des subventions et être éligible au plan de relance, il faudrait facturer 1€ par m³. La redevance pollution passe, en 2021, à 33,60€. Si nous n'atteignons pas le seuil de 1€/m³. Vu les calendriers, il peut être envisagé d'établir l'augmentation en deux fois, sur deux années. Autre élément non négligeable, l'assainissement est aussi basé sur un abonnement sur 120m³, ce qui ne correspond pas au réel. Cela aura forcément des conséquences sur les foyers. **Jean-Pierre Imbert** demande pourquoi ne pas commencer directement par mettre des compteurs

individuels au lieu de faire une augmentation ? Si on augmente tous les foyers locaux, en plus avec la crise actuelle, cela va enclencher une situation délicate. Alors qu'avec la mise en place direct de compteurs individuels, chacun payera ce qu'il consomme en réalité. **Mathieu ANTOINE**, s'il entend cette remarque, souligne que les compteurs ne s'installent pas du jour au lendemain. Tandis que le dossier du captage du Clos des Granges demeure urgent, et que les dépenses seront faites rapidement. Ainsi, il nous faut pouvoir acquérir des subventions au plus tôt. **Jean-Pierre IMBERT** rappelle que pour le Clos des Granges, l'AFP s'était engagée à payer les matériaux nécessaires.

Suspension de séance : Intervention de **Bill MEYNET** en tant que président de l'AFP -> l'AFP s'est engagée verbalement. Est-ce que cet engagement est toujours valable ? À hauteur de combien, étant donné que la commune va toucher des subventions, en plus ce sont des grosses sommes qui sont engagées. L'AFP pourra-t-elle vraiment supporter de telles dépenses ? **Jean-Pierre IMBERT** rappelle que cet engagement apparaît sur les procès-verbaux des assemblées générales et n'est donc pas uniquement oral.

3. POURSUITE DE LA PROCEDURE DE CLASSEMENT DE LA VALLEE AU TITRE DES SITES

Mathieu ANTOINE expose qu'il convient de délibérer pour poursuivre la procédure de classement de la vallée car ce classement présente des intérêts en termes d'image, de protection et de valorisation touristique. Il rappelle que cette procédure a été lancée par l'ancienne Maire, Danielle Guignard. **Jean-Pierre IMBERT** et **Delphine MATHIEU** estiment que le sujet n'a pas été assez abordé au préalable en conseil, qu'il y a déjà l'AVAP, le SPR, la Vallée des Aigues. Le classement rajoute une contrainte supplémentaire, tandis que le village, lui, est déjà protégé. S'il leur paraît important de préserver et protéger, il leur paraît aussi primordial de ne pas « mettre Saint-Véran sous cloche ». Le SPR préserve le côté architectural, or, le classement touche la vallée, les loisirs, en allant jusqu'aux barres rocheuses. Qu'en sera-t-il de la chasse, des quads etc ?

Frédérique MARROU souligne que lors de la présentation faite par la DREAL PACA (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement), elle en a profité pour poser des questions justement sur les loisirs, les interdits. Il y aura encore des libertés malgré le classement. L'élevage, les procédures pour captage, la chasse, resteront autorisés. Et là on ne vote pas pour classer la vallée, mais pour poursuivre la procédure. **Mathieu ANTOINE** précise que cette délibération n'est pas juste une délibération de principe, elle engage effectivement. Mais la DREAL PACA est venue présenter le dossier pendant quasiment tout un conseil en Septembre. Il paraît important de délibérer aujourd'hui et d'avancer. Le SPR permet justement de préserver le côté architectural. Sans ce règlement, le village ne serait peut-être pas autant conservé. Actuellement déjà, les engins motorisés ne peuvent circuler que sur les chemins carrossables identifiés, et uniquement l'été. Pour **Jean Pierre IMBERT** on focalise sur le tourisme, c'est très bien, c'est la masse financière du village. Mais les habitants ne sont pas là que pour payer une taxe foncière. Il faut commencer par

respecter l'habitant permanent, qu'il soit propriétaire terrien ou non. **Florian COLLEY** rappelle que ce classement ne touche que la vallée, pas le village. La vie de village ne sera pas impactée et pourra être développé différemment. **Mathieu ANTOINE** conclut en insistant sur le fait que le respect envers les habitants permanents existe et en rappelant que le classement de la vallée ne sera pas un frein au développement. **Vote à 4 voix CONTRE (Jean-Pierre IMBERT, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Charlotte POUDEROUX) et 6 voix POUR.**

4. PRISE EN CHARGE DES FORFAITS DE SKI ALPIN DES ENFANTS SCOLARISES DE ST-VERAN

Comme chaque année, il est proposé que la commune prenne en charge 20% des forfaits de ski des enfants de St-Véran, les 80% restant étant à la charge de la Régie. Ainsi, pour 2020-2021, la commune payera 54.40€ par enfant âgé de plus de 5ans et moins de 11ans, et 68€ par enfant de plus de 11ans et moins de 18ans. Cela concerne 19 enfants dont la liste a été transmise aux conseillers municipaux. **Vote Pour à l'unanimité.**

5. TARIFICATION ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SECOURS 2020/2021 SKI ALPIN

Là encore, il convient comme chaque année de voter les tarifs des secours pour le ski alpin, votés en conseil syndical au préalable. Etant donné la fermeture des remontées mécaniques pour le moment, le marché des ambulances signé pour 3ans avec l'ensemble des communes du Queyras a pu être revu. Ainsi, les ambulances ne seront pas mises en place en Décembre. Le SDIS assurera les secours, par convention. **Vote POUR à l'unanimité.**

6. TARIFICATION ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SECOURS 2020/2021 SKI NORDIQUE

Les tarifs sont les mêmes que pour le ski alpin, à l'exception de la mise à disposition d'un engin de damage, un peu moins cher au vu du matériel moins coûteux. **Vote POUR à l'unanimité.**

7. FRAIS DE SECOURS HELIPORTES 2020-2021

Le SAF est devenu « Hélicoptères de France », toujours basés sur Tallard et toujours médicalisés. Le SDIS dispatche les secours en fonction de la gravité et de la disponibilité, notamment avec le PGHM. Il convient de renouveler la convention avec les Hélicoptères de France Gap-Tallard. **Vote POUR à l'unanimité.**

8. INDEMNITE GARDIENNAGE 2020

Comme chaque année **Joseph BRUNET** s'occupe de l'église. Une indemnité de 500€ lui est versée pour ce service. A noter que **Joseph BRUNET** a mentionné à **Jean-Pierre IMBERT** son souhait de se faire progressivement remplacer. **Vote POUR à l'unanimité.**

10. MODIFICATION TARIFS BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

La régie de la bibliothèque communale a été créée en 2007. Les tarifs ont évolué ensuite, sans que cela n'ait été délibéré. Il convient d'être en règle avec la trésorerie en actant les tarifs. **Hervé GOUILLON** propose une gratuité. Cette solution n'est pas envisageable car il y a des services qui ne peuvent être gratuits car ils engendrent des dépenses (impressions etc.). **Vote POUR à l'unanimité.**

11. OUVERTURE MAISON DU SOLEIL VACANCES DE NOEL

Les musées peuvent rouvrir au 15 Décembre, bien que nous restions en attente des futures annonces gouvernementales. Nous avons l'opportunité d'ouvrir la MDS pour Noël et Février, les après-midis, avec des visites guidées à thème en début d'après-midi, suivies d'ateliers pour enfants, puis d'une conférence avec un thème différent. Une fermeture est proposée le samedi. Il paraît important d'offrir cette animation compte-tenu du contexte. Si la MDS ouvre, il y aura bien sûr une communication spécifique en amont. **Vote POUR à l'unanimité.**

12. CLOTURE DE LA REGIE SECOURS SUR PISTE

Lors des années précédentes, des chèques et du numéraire relatifs aux frais des accidents de ski étaient transmis en mairie. Il avait donc fallu créer une régie spécifique. Désormais, les titres sont émis puis envoyés en trésorerie qui émettent les avis de sommes à payer. La régie doit donc être clôturer. **Vote POUR à l'unanimité.**

13. VOTE DES DELEGUES AU SYMENERGIE05

Suite à la démission de **Dominique MENEL** le 04/11/2020, il convient de renouveler les délégués du Syme05, comme cela a été fait pour le SIGDEP. C'est une délégation qu'il faudra suivre, notamment pour un projet de picot-central, les diagnostics énergétiques des bâtiments communaux. **Hervé GOUILLON** profite de cette réélection pour se faire remplacer en tant que délégué suppléant. *Délégué titulaire : Jacques ISNEL Délégué suppléant : Mathieu ANTOINE.* **Vote Pour à l'unanimité.**

14. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR L'ASSOCIATION « LOU PITCHOUNET »

La P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile) demande cette convention pour pouvoir ouvrir les locaux du Bouticari à l'association « Lou Pitchounet ». La convention a été rédigée et reconduite pour un an. **Delphine MATHIEU** ne prend pas part au vote, étant présidente de l'association. **Vote POUR à l'unanimité.**

15. ADRESSAGE DES VOIES - MODIFICATIONS

Suite à la venue de la société SIGNA CONCEPT en charge de l'adressage, pour la géolocalisation de chaque entrée de maison, des modifications sont suggérées : rajout de « Impasse Giovanni Zarbula », référence culturelle et historique. Suppression de « Chemin du Cournet » et « Disvia d'Eidere ». La « Disvia du Forest » devient « Impasse du Forest ». L'accès qui va chez **Jean-Pierre IMBERT** est privé, il ne peut donc pas être nommé. Ce sera le lieu-dit « Vachère » qui aura le numéro 2. Une

information sera faite sur l'ensemble de ces voies auprès des habitants, avec une explication sur les termes qui ont été utilisés. **Vote POUR à l'unanimité.**

Informations sur la navette hivernale :

- La navette des escartons, inter-villages, qui va fonctionner le mardi et jeudi, est conservée sur l'ensemble du Queyras
- La navette intra-village va être ajustée. Un aller-retour le matin et un aller-retour l'après-midi (au lieu de 4 le matin et 3 le soir), pour maintenir un service minimum, mais réduire les coûts.

Nous sommes en attente de la proposition de prix de Petit Mathieu qui est prêt à négocier malgré la convention initiale qui a été signée par l'ensemble des communes du Queyras pour 3ans.

QUESTIONS DIVERSES

Frédérique MARROU :

- Pour la rénovation du logement communal au-dessus de la mairie : les entreprises ont été choisies suite aux offres. L'acte d'engagement est en cours de rédaction
- Un remerciement à Festi St-Véran, aux élus et aux habitants pour les décorations de Noël et l'éclairage
- Le parking de beaugard jusqu'à la colonne à cartons vers le Chalet Routier n'a pas été fait par le département. Or, ce n'était pas une demande de la commune. La commune a demandé au département de reprendre ce déneigement.

Florian COLLEY soulève que le parking de l'UCPA n'est pas assez déneigé, les voitures sont obligées de se garer sur la route. Cela est important car c'est un grand départ de randonnée et cela doit être sécurisé compte-tenu du virage en amont.

Mathieu ANTOINE indique que, comme le déneigement du parking de la Boulangerie, la remarque a aussi été faite au Département.

Au vu des différents échanges, il ressort deux choses :

- Un besoin de communication renforcé, entre élus et entre habitants
- Pour les décorations de Noël, il n'y a pas eu de communication. A l'avenir, nous pourrions penser à faire un appel plus officiel à chacun.

Delphine MATHIEU indique que le repas de Noël de la cantine sera le Jeudi 17/12. Un cadeau sera prévu pour les enfants et distribué à ce moment-là.

Hervé GOUILLON a réuni sa commission stationnement/accueil hier au soir. Le point qui ressort en priorité c'est le déneigement. Il s'avère que la formule adoptée, ou proposée sur le parking de Costebelle ne satisfait visiblement personne. Quelques solutions ont commencé à être envisagées. A cette période, les véhicules garés sont des résidents permanents. Est-ce envisageable de prévenir les chutes de neige et demander que les véhicules soient enlevés en amont pour déneiger ? Ou alors

déneiger davantage le parking de Beauregard pour optimiser les places. La vitesse dans le village a aussi été soulevée. Des solutions commencent à être envisagées. Parking du boulanger : proposition de faire garer les véhicules de l'autre côté, ce qui créerait une chicane et permettrait de mettre la neige dans le champ en-dessous.

CLOTURE DE SEANCE A 20H15